

Le Schéma de cohérence territoriale de Montpellier Agglomération

Préserver notre qualité de vie

“L’AVENIR EN PARTAGE” : la devise de la Communauté d’Agglomération prend corps aujourd’hui, avec la mise en place du Schéma de cohérence territoriale. Ce document doit définir, dès 2005 et pour les



Photo : Edouard Hamnoteaux

années à venir, le projet d’aménagement du territoire communautaire. Il doit permettre d’organiser notre développement de manière durable. Ce Schéma de cohérence territoriale doit être l’occasion de bâtir un projet concret pour mieux vivre ensemble notre territoire. Cela veut dire relancer la construction de logements pour tous, développer l’emploi et les services publics au plus près de chacun, améliorer nos déplacements par la réalisation de rocade et l’extension du réseau de tramway, mais aussi respecter notre patrimoine naturel et agricole, valoriser nos garrigues, nos rivières, nos vignes, nos étangs et notre littoral.

Ce projet de Schéma de cohérence territoriale est au cœur de ce qui fait la raison d’être de la Communauté d’Agglomération : mettre en commun nos territoires et nos énergies au service d’un développement solidaire et cohérent. Ce Schéma de cohérence territoriale doit faire la démonstration que, face aux excès de l’étalement urbain ou des ségrégations sociales, une telle volonté peut orienter le cours des choses et guider la Communauté d’Agglomération vers un développement maîtrisé. Pour l’heure, je vous invite à bâtir ensemble ce projet, à prendre en main votre avenir : c’est l’objet de la concertation qui s’engage et qui doit être l’occasion pour chacun d’apporter sa pierre à l’édifice.

Georges Frêche
Président de la Communauté d’Agglomération de Montpellier
Président de la Région Languedoc-Roussillon Septimanie

Les quatre défis

- Logement** : Comment offrir un habitat diversifié et convivial ? 4
- Economie** : Comment valoriser le développement au service de l’emploi ? 5
- Environnement** : Comment réconcilier la ville et la nature ? 6
- Déplacements** : Comment se déplacer mieux et autrement ? 7

Jean-Pierre Moure : « Agir pour

Jean-Pierre Moure, premier vice-président de Montpellier Agglomération, est aussi maire de Cournonsec. Ainsi, il participe à tous les niveaux à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération (SCOT) : celui de l'élu local et celui du responsable en charge de l'urbanisme, des grands travaux et du développement durable de l'Agglomération. A quoi servira ce nouvel outil stratégique ? Il s'en explique.



• **En quoi le "Schéma de cohérence territoriale", un terme qui peut paraître abstrait, peut-il intéresser nos concitoyens ?**

Jean-Pierre Moure : Nous sommes, avec ce Schéma, au cœur de la vie des gens. Le logement, le développement économique, la protection de l'environnement ou les déplacements, c'est important pour tout le monde. Avec le Schéma de cohérence territoriale, nous planifions notre développement pour les quinze à vingt ans qui viennent. Nous le faisons à partir des réalités actuelles. Le but est d'agir le plus

vite possible pour le bien-être des citoyens. Bien sûr, cette action ne peut se concevoir sans la participation des intéressés eux-mêmes et sans la prise en compte de leurs aspirations. Ce qui implique un diagnostic de la situation actuelle, une réflexion approfondie sur ce qu'il faut faire et une concertation permanente avec le plus grand nombre.

• **Pouvez-vous nous donner un exemple concret des enjeux du Schéma de cohérence territoriale ?**

J-P.M. : Prenons le logement. La croissance démographique de la Commu-

nauté d'Agglomération de Montpellier suscite des besoins évidents. Notre mode d'urbanisation actuel ne propose pas assez de logements accessibles au plus grand nombre. Beaucoup sont obligés d'aller se loger de plus en plus loin. Cela impose à un couple d'avoir deux voitures et des trajets qui s'allongent. Donc un surcoût pour la famille, des embouteillages pour la collectivité et un cadre de vie dégradé. La ville dévore la campagne, ce qui risque d'influer sur notre image de marque et notre attractivité économique. Tout se tient. Agir, ou ne pas



Une séance du Conseil d'agglomération.

Le bien-être des citoyens ➤

agir, sur tel point, c'est induire des effets à d'autres endroits de la chaîne.

• **Comment se déroule la concertation ?**

J-P.M. : Montpellier Agglomération s'est donné les moyens de ses ambitions. Ainsi, nous avons engagé, dès l'année dernière, une démarche qui a consisté à faire travailler, en relation étroite avec les communes et avec l'ensemble des partenaires concernés, trois équipes d'architectes urbanistes parmi les plus réputées et reconnues internationalement.

Chacune a passé le territoire communautaire à la loupe avant de nous proposer une orientation et une méthode pour élaborer ce Schéma de cohérence territoriale. Cette démarche est une première en France. Elle nous a permis de forger des convictions partagées sur les grands enjeux de notre Agglomération et de retenir une équipe brillante et réactive. Le choix, qui, je le souligne, a fait l'unanimité, s'est porté sur l'équipe Reichen. Sa méthode consiste principalement à partir des enjeux concrets de nos communes et de notre vie quotidienne. Ce travail prend la forme d'ateliers organisés sur le terrain et auxquels participent experts, professionnels et, bien sûr, les élus des communes.

• **En dehors des ateliers, les habitants de l'Agglomération peuvent-ils contribuer à l'élaboration de ce projet ?**

J-P.M. : Oui, bien sûr, c'est l'objet de la concertation qui se fera en continu jusqu'à l'arrêt du projet de Schéma de cohérence territoriale. Aujourd'hui, nous engageons le premier temps de cette concertation en mettant à la disposition du public un document important : le diagnostic préalable. Ce document présente l'état de notre territoire et dégage un certain nombre d'enjeux avant d'entamer le dessin du projet proprement dit. J'invite donc chacun à prendre connaissance de ce document d'étape et à contribuer, dès maintenant, à la réflexion.

• **Quels enseignements tirer de cette première phase d'études préalables ?**

J-P.M. : Premier constat, ce travail a été d'une grande richesse. Aujourd'hui,

nous sommes à la croisée des chemins. Tout le monde s'accorde à reconnaître le dynamisme de la Communauté d'Agglomération de Montpellier. L'enjeu, c'est de conforter ce dynamisme en prenant conscience de ce que cela implique, c'est donner aux

citoyens toutes les chances d'épanouissement tant en matière d'habitat que de travail. Nous sommes garants du futur que trouveront nos enfants. L'avenir n'est inscrit nulle part. En revanche, il suppose des choix à faire dès maintenant.

Bernard Reichen, architecte urbaniste Une expérience internationale au service de Montpellier Agglomération

Pour mener à bien l'élaboration de son Schéma de cohérence territoriale, Montpellier Agglomération a sollicité trois équipes d'architectes urbanistes parmi les plus réputées en France mais aussi sur la scène internationale. Forte d'une expérience éprouvée dans le monde entier (Paris, Lyon, New York, Athènes...), l'équipe de Bernard Reichen a fait l'unanimité. Avec les habitants de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, elle trace l'avenir du territoire et dessine son futur cadre de vie.

« **L**E Schéma de cohérence territoriale est un nouveau venu dans la chaîne des documents d'urbanisme. Il concrétise l'échelle des communautés d'agglomération, qui est devenue l'échelle pertinente pour organiser la vie quotidienne des habitants.

Au-delà des questions de mobilité, qui sont au cœur des principes d'organisation de la cité, d'autres questions sont posées autour de la relation à trouver entre la ville au sens large et son territoire naturel et agricole. La ville et la campagne, deux cultures longtemps opposées, se trouvent maintenant

reliées par les mêmes enjeux territoriaux. C'est cette relation, cette "osmose" que nous voulons valoriser pour que la campagne ne soit plus le simple réservoir foncier de l'étalement urbain, mais prenne toute sa place au cœur du projet urbain.

Ce projet urbain devra illustrer les trois grandes valeurs sociales, économiques et environnementales qui guident notre travail : promouvoir une ville de la proximité ; intensifier le développement pour économiser l'espace ; cultiver le capital écologique. »

Bernard Reichen, la référence

A la tête d'une agence de renommée internationale (réalisations à New York, Berlin, etc.), Bernard Reichen s'est illustré par des projets de réhabilitation du patrimoine architectural industriel (pavillon de l'Arsenal, grande halle de la Villette à Paris, halle Tony-Garnier à Lyon, siège de Nestlé France, etc.) avant d'élargir son domaine d'intervention aux grands projets urbains (tramways de Caen et Nancy, grand projet de ville à Metz) et aux grands sites d'aménagement contemporains (littoral d'Athènes dans le cadre des JO).



Photo : Cabinet Reichen

Comment offrir un habitat diversifié et convivial ?

Démographie oblige, les besoins en logement ne cessent d'augmenter. Pour les satisfaire, le futur Schéma de cohérence territoriale devra permettre d'offrir aux habitants de la Communauté d'Agglomération de Montpellier un habitat diversifié et conforme aux aspirations de chacun.

DEPUIS plusieurs décennies, la Communauté d'Agglomération de Montpellier connaît une formidable croissance. En 1962, elle comptait moins de 147 000 habitants, dont 116 000 à Montpellier. Aujourd'hui, plus de quatre Héraultais sur dix vivent dans l'une des trente-deux communes de Montpellier Agglomération, qui totalise près de 400 000 habitants. Si la France avait connu un développement comparable, nos concitoyens seraient plus de cent millions ! Cet essor démographique est un signe de dynamisme, mais il suscite aussi des interrogations. C'est le cas pour le logement. Le diagnostic sur lequel se fonde l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale est clair : à l'horizon 2020, Montpellier Agglomération flirtera avec le demi-million d'habitants. Autrement dit, pour accueillir les 100 000 habitants supplémentaires



Le futur quartier Malbosc.

attendus, il faudra construire 4 000 logements par an sur la période, contre 2 500 actuellement.

Une opération exemplaire : Malbosc

L'enjeu, aujourd'hui, est donc bien de concilier les aspirations de chacun par la réalisation d'un habitat diversifié et convivial. De répondre à la demande de celles et ceux qui nourrissent l'ambition de posséder de l'espace. Et ce, malgré une pression sur les prix déjà très importante aujourd'hui. L'immobilier flambe sur le territoire communautaire. Il faut donc imaginer d'autres manières de construire, de penser l'habitat. Le quartier de Malbosc, à Montpellier, mêle plusieurs types

d'habitats et différentes catégories de populations. Quel en est le principe ? Un habitat diversifié, comprenant des logements collectifs et individuels, associé à des commerces de proximité et entouré d'espaces verts, le tout bien desservi par les transports en commun. L'intérêt de ce type d'urbanisme n'est pas seulement d'économiser l'espace. La convivialité trouve aussi son compte dans ces nouveaux quartiers où cohabitent les différences.

Chiffre

70 % de maisons individuelles, c'est la part des constructions réalisées en 2003 sur le territoire communautaire.

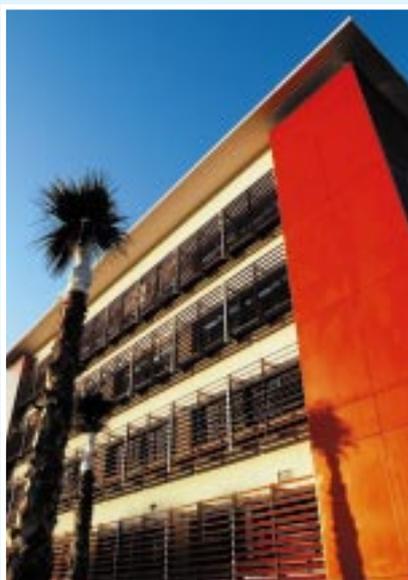
Programme local de l'habitat et Schéma de cohérence territoriale

Le Programme local de l'habitat (PLH) fixe les objectifs à court terme de relance de la production de logements et s'assure de la place faite au logement social de manière équilibrée sur le territoire. Le Programme local de l'habitat de la Communauté d'Agglomération de Montpellier sera approuvé en fin d'année 2004. Il constituera alors l'un des documents d'application des options définies dans le Schéma de cohérence territoriale.

Comment valoriser le développement au service de l'emploi ?

La croissance économique ne se décrète pas, mais on peut la favoriser. Les études préalables du Schéma de cohérence territoriale pointent les efforts à poursuivre.

Au chapitre économique, Montpellier joue déjà dans la cour des grands. Une étude récente* montre que son rayonnement international est comparable à celui de villes pourtant beaucoup plus peuplées. La Communauté d'Agglomération de Montpellier se situe, sur ce point, dans la même catégorie que Rotterdam, Édimbourg ou Turin. Les grands équipements, comme le Corum, contribuent à la faire connaître au-delà des frontières. Montpellier bénéficie également d'un pôle de recherche de réputation mondiale. Une politique volontariste a permis de valoriser ce potentiel : Montpellier Méditerranée Technopole, l'outil de développement économique de Montpellier Agglomération, a accompagné la création ou le développement de nombreuses entreprises innovantes. La pépinière Cap Alpha a ainsi aidé à la création de plus de 300 entreprises. L'économie montpelliéraine bénéficie aussi du dynamisme démographique de la Communauté d'Agglomération. L'essor de la population, trois fois supérieur à la moyenne des grandes agglomérations françaises



La pépinière d'entreprises Cap Gamma, dans le parc Euromédecine, orientée vers les biotechnologies.

depuis dix ans (+ 8,2 % contre 2,6 %), a permis de créer de nombreux emplois dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et des services. Pas assez toutefois pour éviter un chômage dit "de croissance", lié à l'afflux de nouvelles populations.

Les études préalables du Schéma de cohérence territoriale montrent qu'il est possible d'intensifier encore ce développement économique, en valorisant au maximum notre territoire. Notamment en rapprochant l'emploi et l'habitat, en installant les bonnes activités au bons endroits : sur des axes bien desservis en moyens de transport. Le village d'entreprises Hannibal, à Cournonsec, offre un exemple de pôle de proximité ouvert aux activités artisanales et de services. Des ensembles de ce type pourraient être répartis de manière équilibrée sur tout le territoire. Autre piste : la création de lieux d'accueil ouverts aux entreprises innovantes, comme la

Une situation paradoxale

On compte aujourd'hui 35 actifs pour 100 personnes dans la Communauté d'Agglomération de Montpellier, alors que la moyenne nationale se situe à 39 %. La croissance économique y est pourtant vigoureuse et soutenue depuis de nombreuses années. En 2001 par exemple, l'Insee relève que 3 427 entreprises ont été créées dans le périmètre de l'Agglomération, générant des milliers d'emplois nouveaux.

En vingt ans, Montpellier a enregistré un doublement du nombre des cadres et professions intellectuelles supérieures. Ces catégories représentent aujourd'hui 18 % des actifs de la Communauté d'Agglomération. Les employés et professions intermédiaires, qui représentent la population la plus nombreuse, sont près de 57 %. La Communauté d'Agglomération de Montpellier doit donc s'attacher à valoriser l'énorme potentiel que constituent ses 8 000 chercheurs. Notamment en soignant son environnement et en développant une offre de locaux adaptés.

nouvelle pépinière d'entreprises Cap Omega à Montpellier, orientée vers les nouvelles technologies de l'information, favorisent le développement d'activités à haute valeur ajoutée. Enfin, l'Agglomération aura besoin d'un vrai quartier d'affaires, placé sur un nœud de communication (rail, route). Un tel équipement hisserait Montpellier dans le club des métropoles européennes pouvant héberger des directions d'entreprises importantes.

* "Les villes européennes, analyse comparative", rapport d'étude Datar réalisé en 2003 par la Maison de la Géographie de Montpellier.



Photo : Jean-Luc Girard

Laboratoire de recherche au Cirad dans le parc Agropolis.

Comment réconcilier la nature et la ville ?

La Communauté d'Agglomération de Montpellier est au cœur d'un environnement privilégié, qui se distingue par sa diversité mais aussi par sa fragilité. Il est temps de changer notre regard sur cet environnement pour réconcilier la ville et la nature.

PLAGES, étangs, vignes, garrigues, pinèdes, tous ces ingrédients forment le grand paysage du territoire communautaire. Ils en font le charme. Objectif majeur du Schéma de cohérence territoriale : préserver notre capital écologique. L'immense réservoir foncier dont dispose notre territoire communautaire doit demeurer un joyau de notre patrimoine. Même si, chaque année, la population s'accroît d'environ 7 000 nouveaux habitants. Cette dynamique démographique est un atout. Et la consommation d'espace qu'elle entraîne ne doit, en aucun cas, menacer certains trésors environnementaux de notre patrimoine commun. Au contraire. Le Schéma de cohérence territoriale devra être le garant de cet équilibre. L'enjeu est d'autant plus important que la qualité de l'environnement est aussi un facteur-clé du développement économique. Si la Communauté d'Agglomération de Montpellier veut continuer à accueillir des entreprises innovantes, à valoriser économiquement les travaux menés dans ses labora-



Les étangs de Villeneuve-lès-Maguelone, un des grands espaces naturels du territoire communautaire.

toires et ses universités, elle doit offrir un cadre de vie attractif autour des grands espaces qui embellissent le territoire communautaire. Les études préalables du Schéma de cohérence territoriale proposent de renverser notre vision des choses. Pour les urbanistes de l'Agence Reichen, il s'agit d'organiser l'habitat autour de ces grands espaces encore "vides". L'enjeu n'est pas tant de construire la ville à la campagne mais bien plutôt d'intégrer ces grands espaces dans un projet de développement harmonieux. Ainsi valorisé, ce patrimoine d'espaces

naturels et agricoles participe directement à la qualité de vie de tous.

Un patrimoine exceptionnel

La Communauté d'Agglomération de Montpellier dispose de 13 000 hectares de réserves foncières disponibles, espace agricole compris. Aujourd'hui, ce patrimoine est exceptionnel. Mais la poussée démographique doit amener la collectivité à veiller sur ce joyau. C'est l'enjeu et l'ambition du Schéma de cohérence territoriale.

Ne pas économiser sur la qualité

La nécessité d'économiser l'espace n'implique pas le retour aux errements du passé et à la caricature des tours et des barres. Bien au contraire, cette exigence doit s'accompagner d'une architecture de qualité, dont témoigne déjà le paysage des villes et des villages de la Communauté d'Agglomération de Montpellier. L'engouement actuel pour les maisons de village illustre, à ce titre, une véritable demande pour des formes d'habitat plus conviviales qui renouent avec les valeurs de solidarité et de proximité.



Nous sommes garants du futur que trouveront nos enfants.

Comment se déplacer mieux et autrement ?

L'enjeu est clair, refuser l'asphyxie ! Avec deux nouvelles lignes de tramway et la construction des rocales est et ouest de Montpellier, Montpellier Agglomération met en œuvre le Plan de déplacements urbains (PDU) au profit d'une mobilité pour tous qui offre des alternatives à la voiture.



Photo : Jean-Luc Girod

Le tramway : 25 millions de passagers par an.

Parmi les compétences de la Communauté d'Agglomération, les déplacements tiennent une place de choix. Contrairement aux villes de taille comparable, Montpellier ne dispose pas de grand périphérique jouant un rôle régulateur. Tout le trafic automobile s'enfonce dans la ville, au risque d'y provoquer l'asphyxie. Pour apporter une solution globale à ces problèmes, Montpellier Agglomération a choisi de proposer des solutions alternatives comme le développement des transports en commun. Le réseau des trois lignes de tramway constituera l'ossature principale de l'organisation des transports de demain. La ligne 1, en service depuis juillet 2000, connaît un vif succès auprès des Montpelliérains, qui plé-

biscitent ce mode de transport confortable et rapide. La ligne 2, qui traversera le territoire communautaire d'est en ouest, de Jacou à Saint-Jean-de-Védas, est déjà sur les rails. Elle entrera en service fin 2006. La troisième ligne joindra Juvignac à Palavas-les-Flots à l'horizon 2009. Elle fait déjà l'objet d'une première phase de concertation. D'autres projets pourront être envisagés pour le long terme. Dans tous les cas, l'objectif est de permettre aux habitants des trente-deux communes de pouvoir choisir plus facilement des modes de transport alternatifs à la voiture. Ce qui suppose également de créer des parkings relais pour laisser sa voiture et prendre le tramway sans encombre. Ou encore de faciliter la pratique du vélo ou de la marche à pied par des aménagements de proximité adaptés. Sans compter la réalisation des rocales de contournement de Montpellier pour orienter le trafic de transit vers l'autoroute. Les choix en matière d'aménagement sont également déterminants : localiser des logements ou des bureaux à proximité du tramway, c'est créer les conditions d'un mode de vie simplifié où les déplacements quotidiens entre le domicile et le travail ne sont plus un

46 millions de voyageurs par an

La TaM (Transports de l'Agglomération de Montpellier) transporte chaque année 46 millions de voyageurs, dont près de 25 millions pour la seule première ligne de tramway, sur un réseau qui comprend aujourd'hui une ligne de tramway et 28 lignes de bus (14 lignes urbaines et 14 lignes suburbaines). La Communauté d'Agglomération de Montpellier a également aménagé 124 kilomètres de pistes cyclables. Un effort à amplifier quand on sait que 75 % des déplacements domicile/travail se font en voiture particulière. Et que leur nombre a augmenté de près de 38 % en dix ans. Ainsi, 350 000 véhicules entrent chaque jour dans Montpellier.

casse-tête. A l'inverse, l'éloignement de certaines zones résidentielles oblige leurs habitants à utiliser au moins deux voitures. La voiture y est l'unique recours, ce qui, pour les plus modestes, devient une charge financière considérable. Il s'agit donc de diminuer cette dépendance à la voiture en articulant les développements urbains avec le développement du réseau de tramway. L'environnement a tout à y gagner.

Plan de déplacements urbains et Schéma de cohérence territoriale

La Communauté d'Agglomération de Montpellier a approuvé son Plan de déplacements urbains (PDU) le 23 décembre 2002. Il fixe les objectifs de diminution de la part automobile dans les déplacements quotidiens. Il définit le choix prioritaire de développement d'un réseau de tramway afin de faciliter la mobilité de tous en préservant l'environnement. L'utilisation de bus roulant au GVN (gaz naturel), l'adoption de tarifs adaptés aux ressources de chacun sont quelques-unes des traductions sur le terrain. Comme le Programme local d'habitat (PLH) pour la question du logement, le PDU précise les options du futur Schéma de cohérence territoriale en matière d'organisation des déplacements.



Le pôle d'échanges Occitanie dispose d'une capacité de stationnement de 620 places.

... le Schéma de cohérence territoriale

La loi

Le Schéma de cohérence territoriale a été institué par la loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" du 13 décembre 2000. Cette loi, comme son nom l'indique, avait deux objectifs principaux : renforcer les solidarités entre les communes et renouveler la ville pour limiter son étalement et préserver ainsi les espaces agricoles et naturels.

Ce Schéma doit coordonner les politiques d'aménagement du territoire, notamment le Plan des déplacements urbains, le Programme local de l'habitat et Plans locaux d'urbanisme qui ont remplacé les anciens Plans d'occupation des sols.

Le calendrier

3^e trimestre 2003 – 1^{er} trimestre 2004
Les études de définition : c'était la phase préalable à l'élaboration du Schéma, avec la définition des grandes orientations et le choix d'une méthode. Débutée au 3^e trimestre 2003, elle a abouti le 26 février 2004 à la désignation de l'équipe lauréate (l'Agence Reichen & Robert). Parallèlement, le Conseil de Communauté a adopté le 26 novembre 2003 son Projet d'Agglomération.

2^e trimestre 2004 – 2^e trimestre 2005
Élaboration du projet de SCOT : elle s'accompagne d'une démarche de concertation permettant à tous les habitants de prendre connaissance des

éléments d'études et de contribuer à l'élaboration du projet. Elle prend par ailleurs appui sur un travail en ateliers réunissant, par secteur, les élus des communes, des membres du Conseil de Développement et des experts qualifiés. Ce travail d'élaboration conjointe est essentiel à l'heure où de nombreuses communes procèdent à la révision de leurs PLU, remplaçant les anciens POS, et qui devront être en adéquation avec les orientations du Schéma de cohérence territoriale. Actuellement, plus d'une vingtaine de communes révisent leur POS pour adopter un nouveau PLU.

3^e trimestre 2005 – 4^e trimestre 2005
Approbation du Schéma de cohérence territoriale : la Communauté d'Agglomération devrait arrêter au cours de l'été 2005 son projet de Schéma pour le soumettre alors à l'enquête publique avant son approbation définitive fin 2005. Il sera mis en œuvre à partir de 2006.

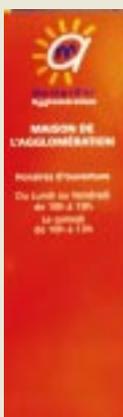


Les Maisons de l'Agglomération accueillent et informent les habitants du territoire communautaire.

La concertation

Un débat ouvert à tous

A partir du 14 juin 2004 et jusqu'à l'arrêt du projet de Schéma de cohérence territoriale, les documents d'élaboration, en premier lieu le diagnostic, sont tenus à la disposition du public, à l'Hôtel d'Agglomération et dans les Maisons de l'Agglomération. Ces documents sont également mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération. Les contributions du public peuvent être portées dans les registres disponibles dans les différents lieux de concertation, ou communiquées par courrier postal ou électronique. Ces contributions permettront d'enrichir le projet avant sa mise à l'enquête publique.



Les lieux de concertation*

Hôtel d'Agglomération de Montpellier
50, place Zeus – BP 9531
34045 Montpellier cedex 01
Tél. : 04 67 13 60 00
Internet : www.montpellier-agglo.com
Tramway : "Léon-Blum"
(Clapiers, Grabels, Juvi-gnac, Lavérune, Montferrier-sur-Lez, St-Jean-de-Védas)

Castries

(Baillargues, Beaulieu, Jacou, Montaud, Restinclières, St-Brès, St-Drézéry, St-Geniès-des-Mourgues, Sussargues, Vendargues)
Tél. : 04 67 04 51 83
Ligne TaM : 31
Arrêt "Centre"

Lattes

(Pérols)
1570 avenue des Platanes
34970 Lattes
Tél. : 04 67 73 18 50
Lignes TaM : 18 et 28
Arrêt "Platanes"

Pignan

(Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Murviel-lès-Montpellier, St-Georges-d'Orques, Saussan)
Place du 11-Novembre
34570 Pignan
Tél. : 04 67 50 49 51
Ligne TaM : 34
Arrêt "Temple"

Les Maisons de l'Agglomération

Castelnau-le-Lez

(Le Crès)
238, avenue de l'Europe
34170 Castelnau-le-Lez
Tél. : 04 67 52 46 10
Lignes TaM : 19, 21, 22, 29 et 30
Arrêt "Le Lez"

Les cahiers d'HARMONIE

Directeur de la Publication : Jean-Pierre Moure. **Rédacteur en chef** : Francis Attard. **Photos** : Montpellier Agglomération - Vincent Daverio (sauf mention différente). **Rédaction** : Jam. **Coordination** : Direction Aménagement et Développement. **Maquette, composition et photogravure** : Photogravure du Pays d'Oc. Tél. : 04 67 69 27 60. **Impression** : Maulde et Renou Aisne S.A. Tél. : 01 49 26 14 00. **Dépôt légal** : à parution. **Direction de la communication, Montpellier Agglomération** : 50 place Zeus - BP 9531 - 34045 Montpellier cedex 01. Tél. : 04 67 13 60 00. www.montpellier-agglo.com

* aux horaires habituels d'ouverture